
PROJET DE DELIBERATION

17^{BIS}ème OBJET : QUESTION POSEE PAR MONSIEUR DOMINIQUE PERRIN, CONSEILLER COMMUNAL, EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1122-10 § 3 DU CDLD - REPARATION URGENTE DE LA RUE DU VICINAL.

LE CONSEIL,

Vu le courriel du 27 mars 2023 adressé par Monsieur Dominique Perrin, Chef de groupe ECOLO, à la Commune de Flémalle, dans lequel il communique sa demande d'interpellation lors du Conseil communal du 3 avril 2023, relative à La réparation urgente de la rue du Vicinal ;

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-10 § 3 ;

DECIDE.

1. D'entendre l'interpellation de Monsieur D. Perrin, Conseiller communal, telle que communiquée au Directeur général par courriel du 27 mars 2023 :

"Madame la Bourgmestre,

Nous sommes récemment interpellés par les riverains de la rue du Vicinal à Mons-Les-Liège. Ceux-ci se plaignent de l'extrême dégradation du revêtement routier et de l'apparition de nids de poules.

Avez-vous planifié la rénovation urgente de cette route, voire des mesures rapides de sécurisation devant les risques d'accidents accrus ? Quel en serait le plan de travail ?

2. D'entendre la réponse donnée par Madame Sophie Thémont, Bourgmestre :

"

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation.

Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.
